Image not found or type unknown

Exonération de pension alimentaire

Par **Vannocka**, le **18/08/2014** à **19:44**

Bonjour, je suis dans une situation financière difficile, actuellement je ne perçoit que l'allocation spécifique de solidarité, j'ai été déclaré handicapé du a un accident domestique je souhaiterais savoir si je peux bénéficier d'une exonération de pension alimentaire d'avance je vous remercie de votre attention et vous pris d'agrée madame, monsieur mes sincère salutation. en vous remerciant d'avance de votre réponse.

Par **aguesseau**, le **18/08/2014** à **19:56**

bjr,
la pension alimentaire sert à l'éducation et à l'entretien de vos enfants.
si vous ne payez pas, ce sont vos enfants qui en feront les frais.
vous devez demander au juge aux affaires familiales la réduction de cette pension si votre situation financière a changé.
cdt

Par **Vannocka**, le **26/08/2014** à **12:55**

bonjour je vous remercie de votre réponse... cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés